Vivre ensemble au Pays de Montfaucon

Dunières, Montfaucon-en-Velay, Montregard, Raucoules, Riotord, St-Bonnet-le-Froid, St-Julien-Molhesabate, St-Romain-Lachalm
Bulletin n°15 - 2016

Le Mot du Président...

Les petits ruisseaux font les grandes rivières. Cet adage pourrait bien s'appliquer à notre projet de « Via Fluvia, véloroute entre Loire & Rhône ». En effet, cela fait désormais 15 ans que nous avons engagé les premières réflexions pour aménager un petit tronçon de voie ferrée désaffectée entre Dunières et Riotord en itinéraire dédié aux modes de déplacement dits « doux » : marche, vélos, rollers, etc....

De la réflexion à la réalisation, l'idée a très vite séduit élus et populations de la Communauté de Communes et des territoires voisins pour devenir un projet d'intérêt interdépartemental en rassemblant des collectivités de l'Ardèche, de la Loire, et de la Haute-Loire. Notre petit aménagement à vocation locale s'est transformé en un projet touristique structurant permettant de relier les fleuves Rhône et Loire. L'appellation de « voie verte » a définitivement laissé la place à la dénomination de « Via Fluvia, véloroute entre Loire & Rhône » permettant ainsi d'assurer la promotion de cet itinéraire à l'échelon européen.

Rassemblées au sein d'une entente, les différentes collectivités ont pu gagner la confiance des partenaires institutionnels et mobiliser des financements importants.

Sur notre territoire, l'offre touristique s'articule désormais autour notamment de la Via Fluvia, du train touristique Velay Express et du Vélorail.

Fort de cette dynamique, nous poursuivons nos efforts en matière d'aménagements (maisons de santé, siège communautaire...) et d'accompagnement des projets communaux avec pour objectifs prioritaires de rendre notre territoire attractif et conserver notre qualité de vie.

L'intérêt communautaire doit reposer sur la solidarité et l'équité. Tel est le fondement de l'action de vos élus au quotidien.

Olivier CIGOLOTTI
Sénateur de la Haute-Loire
Président de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon

Via Fluvia "véloroute entre Loire & Rhône"

Depuis de nombreuses années, la Communauté de Communes (CCPM) s'est engagée dans la réalisation d'une véloroute - voie verte.
Toutefois, depuis l'idée initiale en 2001, la démarche a largement évolué pour devenir un vaste projet touristique structurant, que ce soit :

- par son linéaire : d'une dizaine de kilomètres au départ à plus de 100 aujourd'hui,
- par le nombre de partenaires réunis au sein d'une entente intercommunale comprenant à ce jour sept collectivités : CC de l'Emblavez (Haute-Loire), CC des Sucs (Haute-Loire), CC du Pays de Montfaucon (Haute-Loire), CC des Monts du Pilat (Loire), CA du Bassin d'Annonay (Ardèche), CC Vivarhône (Ardèche) et CC Porte de Dromardèche (Ardèche),

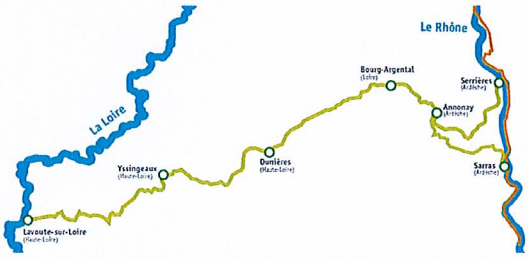

- par ses ambitions en termes de retombées économiques et sa démarche marketing,
- par son inscription au Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes (itinéraire n°V73).

Cette dynamique permet aujourd'hui à la Via Fluvia d'avancer concrètement et de manière significative sur tout son tracé :

- CC de l'Emblavez : aménagements ponctuels autour de l'itinéraire (Lavoûte-sur-Loire, Beaulieu, Rosières),
- CC des Sucs : travaux en cours sur le tronçon Grazac (La Chapelette) – Yssingeaux : livraison au printemps 2017,
- CC des Monts du Pilat : travaux en 2017 sur la Commune de Saint-Sauveur-en-Rue (Les Chavannes – La Gare),
- CA du Bassin d'Annonay : travaux en 2017 entre Saint-Marcel-lès-Annonay et Annonay,
- CC Vivarhône et CC Porte de Dromardèche : étude de faisabilité technique en cours.

Nous vous proposons dans ces quelques pages un tour d'horizon de l'actualité de la Via Fluvia concernant la CCPM.

Financement :

Ce projet d'envergure a mobilisé un important financement de la part de la CCPM qui sera à analyser dans sa globalité avec les retombées économiques générées dans les années à venir (cf. interview page 3 de Jean-Pierre SANTY – Vice-Président de la CCPM).

L'investissement global de l'itinéraire de la Via Fluvia s'élève à ce jour à environ 4 160 000 € HT.
L'ensemble des travaux a été attribué à des entreprises locales.

Ce projet a été financé à 61% par des subventions publiques : Région (Auvergne puis Auvergne-Rhône-Alpes), État (DETR, FSIL, FNADT, Plan Loire et Réserve Parlementaire), Europe (FEDER, FEADER et LEADER), et Département de la Haute-Loire.

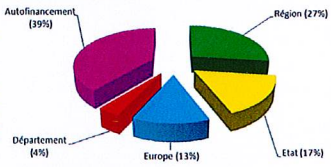

AUVERGNE – RhôneAlpes*
* Signature provisoire : le nom de la Région sera fixé par décret en Conseil d'Etat avant le 1er octobre 2016, après avis du Conseil Régional.
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Haute-Loire le DÉPARTEMENT

37, rue Centrale - 43290 Montfaucon-en-Velay - Tél : 04.71.65.74.10 - Fax : 04.71.65.74.11
Mail : accueil@paysdemontfaucon.fr - Site internet : paysdemontfaucon.fr - Page facebook : pays de montfaucon

Avancée des travaux

Aménagement de l'itinéraire de la Via Fluvia

Après la réalisation des tronçons Dunières-Riotord (2005-2007) et Raucoules (2014), celui entre Dunières et Montfaucon vient d'être achevé au printemps 2016 après une année de travaux : aménagement de la Via Fluvia, sécurisation du tunnel de Dunières…

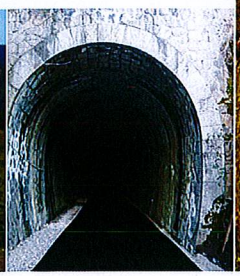

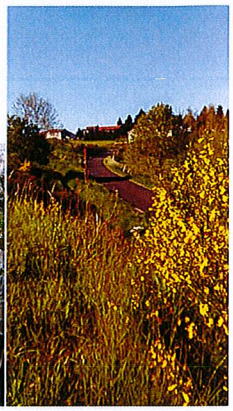

En 2016, la phase de travaux entre Montfaucon et Raucoules (Oumey) va intervenir afin de raccorder les aménagements précédents de la Via Fluvia.

Ces travaux s'accompagneront de l'achèvement des aménagements extérieurs de la Via Fluvia sur les différentes Communes :

- Dunières : création d'un espace de stationnement et aménagement d'une nouvelle entrée de bourg côté Riotord (nouveau carrefour, aménagements paysagers, construction d'un préau…).
- Montfaucon : aménagement des abords de la gare (modification de l'espace de stationnement et aménagements paysagers).
- Raucoules : création d'un espace de stationnement, élargissement de la voirie d'accès, enfouissement des réseaux aériens et aménagement d'une aire de loisirs sur un terrain situé entre la voie ferrée et la Via Fluvia.
- Riotord : finition de l'aire de loisirs à Maisonneuve et réalisation de trompe-l'oeil sur l'ancienne maison de garde-barrière.

- 21 : le nombre de kilomètres qui seront réalisés fin 2016 sur 22 kilomètres au total ; seul restera à réaliser l'aménagement concernant le tunnel du Tracol à Riotord.

Aménagement du secteur de la gare d'Oumey (Raucoules)

L'année 2016 verra également l'achèvement des travaux de réhabilitation de la gare d'Oumey (espace d'accueil de l'Office de Tourisme et salle d'exposition pour le train touristique) et construction d'un atelier technique pour le train touristique.

Questions - Réponses

Pourquoi faire un revêtement en enrobé et ne pas laisser un terrain naturel ?

Cette option technique permet la meilleure durabilité dans le temps (notamment en zone de moyenne montagne avec la neige et le froid) et un coût d'aménagement maîtrisé. L'investissement certes important est largement subventionné par les financeurs publics et réduit les frais d'entretien. Un revêtement meuble coûte moins cher à l'aménagement, mais l'entretien annuel, non subventionné, est plus élevé. A cela s'ajoute une remise en état plus régulière suite aux intempéries.

En outre, un revêtement en enrobé permet une accessibilité idéale aux personnes à mobilité réduite.

Enfin, plus une voie verte est accessible en termes de revêtement, et plus les retombées économiques qu'elle génère sont importantes.

Pourquoi appeler cet aménagement « voie verte » alors que le revêtement est en enrobé de couleur noire ?

Le terme « voie verte » est inscrit dans le code de la route et désigne une voie destinée aux usagers non motorisés ; à la différence d'une véloroute, utilisable par les usagers non motorisés, mais ouverte à la circulation automobile (bande cyclable, voie partagée...).

A noter que l'enrobé choisi s'éclaircit avec le temps devenant gris clair. Par ailleurs, dans une logique de développement durable, il a été choisi la mise en œuvre d'enrobés recyclés (un pourcentage de matériaux provenant de voiries anciennes - de 20% à 30%).

Pourquoi aménager la largeur entière de la voie verte en enrobé (peu pratique pour la course à pied) ?

En réalité, la voie verte est aménagée sur une largeur de 3 mètres, et un accotement de 80 cm aménagé en surface enherbée permet l'exercice de la course à pied.

Interview

Chaque année, des acteurs du territoire seront sollicités pour évoquer leur implication sur le terrain et exposer le rôle de la Communauté de Communes dans leur domaine d'activité.

Cette année, rencontre avec Jean-Pierre SANTY, Vice-Président de la CCPM en charge des affaires touristiques et adjoint à la Commune de Saint-Bonnet-le-Froid.

CCPM : Pouvez-vous expliquer en quoi la Via Fluvia est un projet touristique important pour le territoire de la CCPM ?

Jean-Pierre SANTY : Au préalable, il faut savoir que les élus communautaires ont souhaité réaliser la Via Fluvia dans un réel objectif de développement touristique, et pas uniquement dans une logique d'aménagement du territoire. Ainsi, la priorité affichée par la CCPM est de créer les conditions pour avoir le maximum de retombées économiques. Il est important d'avoir en tête que les grandes véloroutes – voies vertes en France génèrent des retombées très importantes, même si ce sont des équipements accessibles gratuitement. Par exemple, La Loire à Vélo (voie verte de Nevers à Nantes le long du fleuve) génère 24 millions d'euros de retombées économiques par an, pour un investissement sur l'itinéraire au départ de 50 millions d'euros. Autrement dit, en deux ans, le territoire voit un retour sur investissement en termes de chiffre d'affaires nouvellement généré (nuitées, restauration, locations...).
Il faut également noter que la clientèle des cyclotouristes a un fort pouvoir d'achat (60 € à 90 € par jour sur La Loire à Vélo).
Nous souhaitons que la Via Fluvia, qui a été conçue pour être l'une des principales véloroutes – voies vertes en France de par les paysages qu'elle traverse, puisse réussir de la même manière et notamment grâce à sa connexion avec la ViaRhôna (véloroute du Lac Léman à la mer Méditerranée) à Sarras et à Serrières.

CCPM : Quelles actions marketing vont être engagées dans les prochains mois afin de promouvoir la Via Fluvia ?

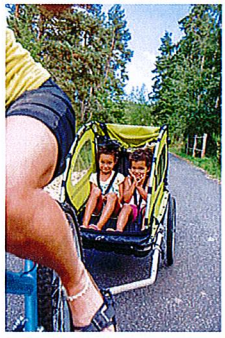

JPS : L'entente intercommunale de la Via Fluvia a adopté en octobre 2015 un vaste plan de communication sur la période 2016-2020. En 2016, est prévue la réalisation d'un site internet et d'une étude complémentaire marketing devant définir sur tout l'itinéraire les différentes ambiances traversées. Ainsi, chaque territoire pourra mettre en avant ses spécificités. Sur la CCPM, il est probable que la thématique ferroviaire soit identifiée. Ensuite, sur 2017-2018, de nombreuses actions seront engagées : réalisation d'une brochure d'appel et d'une carte pratique, mise en œuvre d'une action de communication locale, acquisition d'un stand, création d'une photothèque et d'une vidéothèque, fabrication d'objets souvenir, réalisation d'un kit partenaires pour les prestataires touristiques... Ces diverses actions devraient bénéficier de subventions publiques. En outre, un travail sera engagé sur la signalétique afin de mieux irriguer les Communes.

CCPM : Justement concernant les prestataires touristiques, comment seront-ils associés à ce projet et quel sera leur rôle ?

JPS : Leur rôle est essentiel, que ce soient les restaurateurs, les hébergeurs et les commerçants. Ce sont eux qui feront que ce produit touristique générera des retombées économiques. C'est pourquoi, par le biais de l'Office de Tourisme Intercommunal, des rencontres seront organisées pour les sensibiliser à ce projet et que soient définies ensemble les actions devant permettre la mise en tourisme de la Via Fluvia. Une première rencontre sera organisée à l'automne 2016, je l'espère en partenariat avec la Communauté de Communes des Sucs, afin d'encourager nos prestataires respectifs à s'impliquer dans ce projet.

CCPM : Un petit mot concernant le nouvel espace de l'Office de Tourisme Intercommunal aménagé à Raucoules le long du tracé de la Via Fluvia et au départ du train touristique ?

JPS : Effectivement, ce nouvel espace correspond à l'idée de rapprocher l'Office de Tourisme de la clientèle touristique. Sur 2016, nous allons tester une ouverture tous les jours sur les mois de juillet et d'août. Une évaluation sera faite en fin d'année pour analyser quantitativement et qualitativement cette première saison touristique.

via fluvia
VÉLOROUTE ENTRE LOIRE & RHÔNE

Pourquoi le nom de Via Fluvia ?
- **Effet collection avec la « grande sœur » la ViaRhôna**
- **Dimension internationale multilingue**
- **Sonne comme une marque**
- **Un nom à consonance féminine**
- **Élégant**

Pourquoi ce logo ?
- **Des formes rondes irrégulières qui évoquent les roues de vélo et l'activité en elle-même. Un effet dynamique.**
- **3 couleurs qui évoquent : la montagne, la nature, l'eau/les fleuves.**
- **Une typographie ludique, légèrement inclinée qui renforce le mouvement du logo.**
- **Des guillemets qui encadrent les ronds : ils impulsent et encadrent le mouvement du logo.**

De l'idée au projet

Parce que les décisions publiques semblent parfois longues à se mettre en place ou peu lisibles en termes d'objectifs et de réalisations, nous vous proposons un retour sur la mise en œuvre de ce projet de voie verte, de l'idée de départ à la mise en place effective.

2001 :
- Lancement des réflexions pour aménager une voie verte sur l'ancien délaissé ferroviaire entre Dunières et Riotord.

2002 :
- Visite de la voie verte de Cluny en Saône-et-Loire (département de référence pour les voies vertes).

2002-2004 :
- Réalisation d'une étude faisabilité technique et paysagère du tronçon Dunières-Riotord.

2004-2005 :
- Recherche de subventions pour financer les travaux du tronçon Dunières-Riotord.

2005-2007 :
- Réalisation des travaux d'aménagement du tronçon Dunières-Riotord (9 kms).

2007-2010 :
- Engagement des réflexions pour étendre cet équipement touristique structurant sur le territoire et en direction des Communautés de Communes voisines.

2011-2012 :
- Approfondissement de la réflexion d'extension de la voie verte sur les Communautés de Communes voisines : CC Monts du Pilat dans la Loire (réunions de travail et acquisition du tunnel du Tracol à Riotord) et CC des Sucs dans la Haute-Loire (étude de faisabilité technique et touristique).

2012 :
- Elargissement de la réflexion d'extension de la voie verte sur les Communautés de Communes voisines avec la participation de la CC de l'Emblavez (Haute-Loire) et la CC du Bassin d'Annonay (Ardèche). C'est à cette étape que naît le projet de réaliser une voie verte interrégionale entre les fleuves Loire et Rhône sur plus de 100 kms. La création d'une "entente intercommunale" est étudiée.

2013 :
- Création officielle de l'entente intercommunale regroupant 5 Communautés de Communes : CC Pays de Montfaucon, CC des Sucs, CC de l'Emblavez, CC du Bassin d'Annonay et CC du Monts du Pilat.
- Signature d'une convention de partenariat avec le Syndicat du Train Touristique validant l'extension de la voie verte en lieu et place du linéaire de la ligne ferroviaire entre Dunières et Raucoules, et le développement du train touristique (réhabilitation de la gare et construction d'un atelier technique à Oumey à Raucoules, adhésion de la CCPM au Syndicat...).
- Engagement des travaux d'extension de la voie verte sur Raucoules (Oumey - en direction de Lapte) et à Riotord (Maisonneuve - en direction du tunnel du Tracol) – 2 kms.

2014 :
- Lancement au niveau de l'entente intercommunale d'une étude marketing pour trouver une dénomination officielle à la voie verte et une identité marketing (logo, charte graphique...).

2015 :
- Validation par l'entente de la dénomination nouvelle de la voie verte : « Via Fluvia : véloroute entre Loire & Rhône ».
- Adhésion de deux nouvelles collectivités à l'entente intercommunale : CC Porte de DromArdèche et CC Vivarhône.
- Engagement des travaux d'aménagement du tronçon Dunières-Montfaucon (6 kms).
- Engagement des travaux de réhabilitation de la gare et de construction d'un atelier technique à Oumey à Raucoules.
- Réalisation des premières actions de marketing touristique : reportage photographique, document d'appel...

2016 :
- Engagement des travaux d'aménagement du tronçon Montfaucon-Raucoules (4 kms).
- réalisation d'un site internet à l'échelle de l'entente intercommunale.

En fin d'année 2016, l'intégralité de la Via Fluvia sera réalisée sur la CCPM (hormis le tunnel du Tracol à Riotord), ce qui permettra d'avoir un itinéraire continu de Riotord à Yssingeaux, soit environ 38 kms.
L'année 2017 verra le véritable engagement des actions de promotion touristique à l'échelle de l'entente intercommunale.